



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

DU 29 NOVEMBRE 2022 - 8H00

Présents : Président : Loïc RICHARD

<u>Membres titulaires</u>: Anis BANA – Monique BERTRAND (secrétaire) – Ali KHIDER (trésorier)-Audrey MEYER JAGLY Stéphane SCHNEIDER - Dahbia THIEL (déléquée syndicale) -

Nathalie VIDAL (trésorière adjointe)

Membre suppléant : Christelle TAVOLIERI (secrétaire adjointe)

Invitée : Rachel STANTINA, Directrice Administrative et Financière

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation des comptes-rendus des réunions du 30 septembre et du 27 octobre 2022
- 2) Consultation et modification éventuelle du règlement intérieur
- 3) Vie de l'association
- 4) Information sur la prime Ségur et son financement par la DDETSPP
- 5) Information sur le déménagement au nouveau Siège
- 6) Divers

En préambule, M. Loïc RICHARD déclare que le secrétaire adjoint – qu'il soit suppléant ou titulaire – est invité à toutes les réunions.

Le Président ouvre ensuite la séance et présente les points à l'ordre du jour :

1° Approbation des comptes-rendus des réunions du 30 septembre et 27 octobre 2022

Les comptes-rendus des réunions du 30 septembre et du 27 octobre 2022 sont approuvés par les membres du C.S.E.

2° Consultation et modification éventuelle du règlement intérieur

M. Loïc RICHARD interroge les membres présents sur les éventuelles modifications qu'ils souhaitent apporter au règlement intérieur.

Après échanges, il est décidé d'effectuer les modifications suivantes :

- Les références aux divers articles seront mises à jour.
- Le terme B.D.S. sera remplacé par B.D.S.E. Base de Données Economiques, Sociales et Environnementales
- Le local du C.S.E. sera équipé d'un accès à une ligne téléphonique et d'un accès à un ordinateur et à une imprimante.
- La périodicité de 10 réunions au moins par an est modifiée par au moins 9 réunions par an.
- Une fois adopté, le procès-verbal de la réunion est signé en un seul exemplaire ; la mention au double exemplaire destiné aux archives et aux ressources humaines est supprimée.
- Les éventuelles remarques et demandes de rectification, de suppression ou d'ajout dans le procès-verbal des réunions doivent parvenir au Secrétaire au plus tard le jour de la réunion où est validé le compte-rendu.

Les membres du CS.E. adoptent le règlement intérieur modifié.

M. Loïc RICHARD souligne quelques points d'organisation importants :

L'ordre du jour est diffusé à l'ensemble des membres, titulaires et suppléants mais seuls les titulaires participent régulièrement aux réunions. En cas d'absence à la réunion, les membres titulaires doivent en informer la Secrétaire du C.S.E. afin qu'elle contacte un membre suppléant pour le remplacer.

La B.D.S.E. sera envoyée aux membres du C.S.E.

Les nouveaux membres du C.S.E. devront suivre une formation. Des propositions de formation en 2023 seront arrêtées rapidement.

3) Vie de l'association

Au mois de novembre, l'association compte :

Deux entrées :

- Aurélie LACROIX, travailleur social à Saint-Louis et
- Hassan HUSIC, en contrat d'apprentissage « chargé de développement marketing et commercial », rattaché à Dorothée LEGRAIN, responsable du développement Immobilier solidaire.

Trois sorties:

- Jean-François DUPUY, agent de maintenance, le 18 novembre 2022
- Ambre FROEHLY, psychologue, le 18 novembre 2022

• Alina MULLER, aide médico psychologique, le 20 novembre 2022

Mouvements de personnel prévus en décembre

- Béatrice CAUDRELIEZ, dirigeante du S.I.E. quitte, le 31 décembre, l'association pour des raisons familiales après une dizaine d'années de service.
 Un recrutement est lancé.
- Recrutement en cours d'un chargé de communication en apprentissage.

4) Information sur la prime SEGUR et son financement par la DDETSPP

M. Loïc RICHARD donne toutes les explications sur la Prime Ségur de 245 € brut par mois.

Il existe deux types de prime Ségur : la prime Ségur Santé et la prime Ségur des métiers du social avec à chaque fois des règles différentes, des temporalités différentes, des modes de financement chaotiques et complexes différents. D'où beaucoup de points d'interrogation qui ne sont pas définitivement levés.

L'association a été sollicitée pour répertorier les postes concernés par cette prime. Il s'avère que bien qu'Aléos ait simplifié les grilles internes et les intitulés de postes, ceux-ci varient et les financeurs diffèrent également.

Après avoir fait remonter nos listes à la DDETSPP, l'Etat n'a validé qu'une partie des personnes effectuant l'accompagnement social dans notre association. Il a refusé, par exemple, de financer la prime pour les formateurs FLE et pour les travailleurs sociaux investis dans d'autres dispositifs. C'est le cas des salariés qui sont mandatés par des bailleurs sociaux pour la MOUS ou par des administrations (CEA) et des conseillers en insertion professionnelle.

Il en résulte que certains salariés du secteur social sont éligibles à la prime Ségur et d'autres non ; alors que nous estimons qu'ils devraient tous la toucher.

Dans l'appel à projet 2023 déposé auprès de la C.E.A., l'association a intégré le montant de la prime dans les sommes à financer.

Au niveau du Ségur médical, les choses se sont révélées un peu plus simples. Après avoir reçu de l'ARS les sommes nécessaires, Aléos a réglé la prime au personnel médical, exception faite des infirmiers(ères) coordinateurs(trices) qui sont exclu(e)s du dispositif. Une réflexion sur leur traitement de la prime est engagée.

En attendant de voir évoluer la position des financeurs, notamment la CEA, l'association a versé la prime à tous les salariés du SIS (exception faite d'Emilie SIMONETTI), à ceux du Secteur Résidences (hormis Stéphane SCHNEIDER), aux salariés d'Iméos et aux deux agents de maintenance de la Maîtrise d'Ouvrage et d'Insertion.

Un courrier d'information a été adressé en novembre aux salariés concernés par la prime Ségur avec un effet rétroactif.

Les primes ne pouvant être versées que si les financeurs font le nécessaire, en cas de réponse négative définitive de ces derniers, les versements pris sur les fonds propres d'Aléos pour certains salariés ne seront pas reconduits.

Loïc RICHARD donne toute explication sur la NAO 2023 et informe les membres présents que pour compenser la disparité de traitement sur cette revalorisation salariale, une augmentation supplémentaire sera accordée aux salariés d'Aléos qui ne touchent pas la prime Ségur.

5) Information sur le déménagement au nouveau siège

La M.O.I. ainsi que le secteur Résidences ont déménagé, laissant leurs bureaux aux travailleurs sociaux accompagnant les familles ukrainiennes qui devaient libérer les locaux de la résidence Gambetta pour l'abri de nuit.

Les autres salariés du siège déménageront fin janvier, début février.

L'AMAC devrait déménager mi-décembre.

L'équipe du S.I.E. devrait déménager en janvier avec la possibilité de faire du télétravail durant la période de déménagement.

Le télétravail est également une option à étudier pour certaines équipes au siège.

6) Divers

M. Loïc RICHARD est intervenu pour l'UNAFO sur le SIAO et nous livre ses conclusions sur la politique de l'Etat pour l'hébergement et le logement des populations vulnérables et, plus particulièrement, sur la Politique publique SPRULO – Service Public de la Rue au Logement.

L'Etat continue de parler du Logement d'Abord mais ne finance plus ce dispositif qui, au delà de l'expérimentation, n'est pas consolidé. L'objectif principal de la réforme gouvernementale est tout d'abord économique. Il s'agit de fermer des places d'hébergement et de continuer un accompagnement social externalisé. Les logements et les fluides doivent être assumés par les résidents ou par un tiers. On enlève l'assistanat et on responsabilise en faisant entrer les populations à la rue directement dans un logement.

Pour cela, l'Etat souhaite mettre la main sur les résidences sociales en passant par le SIAO. Or, les publics sans domicile fixe sont des publics difficiles qui peuvent déstabiliser l'équilibre d'une résidence sociale et pour lesquels il faut un étayage suffisant qu'Aléos ne possède pas dans ses résidences.

En tant qu'acteur associatif indépendant nous ne voulons pas être dépouillés de notre droit de choisir les personnes qui intégreront les résidences sociales. C'est à cette condition que nous arrivons à y maintenir un certain équilibre.

Réunion le 28 novembre avec la CILPI et visite de nos sites

La CILPI – Commission Interministérielle pour le Logement des Populations Immigrées - est un organisme du ministère de l'intérieur qui met en œuvre le plan de traitement pour la transformation des foyers des travailleurs migrants et finance l'accompagnement social des populations immigrées.

Nos animations en résidence sont financées par la CILPI. Cette commission peut également financer du mobilier et de la vacance en cas de réhabilitation des logements.

Théoriquement, nous n'avons plus droit au Plan de Traitement de la CILPI pour réhabiliter nos deux résidences: Les Cigognes et L'Ecluse, qui en 1999/2000 qui ont bénéficié de ce plan. Or, ces deux bâtiments, qui accueillent des chibanis, ne sont plus aux normes (chambres de 10 m2, mauvaise d'accessibilité handicapés).

Avec un financement PARULO pour la réhabilitation de ces deux résidences, Aléos aimerait bénéficier d'une prise en charge de la vacance par la CILPI à hauteur de 50, 60 ou 70 %. D'où l'initiative de faire visiter aux membres de la CILPI ces résidences et d'attirer leur attention sur les points forts d'Aléos : accompagnement en interne, coordination de nos équipes, nos agréments.

Toutefois, nous restons prudents sur les investissements au vu des prévisions économiques et des anticipations des bailleurs sociaux.

Séminaire UNAFO

Trois salariés ont participé aux journées de « la semaine du logement accompagné » à Marseille et ont grandement apprécié le partage d'expérience et la dynamique insufflé lors de ce rassemblement organisé par l'UNAFO.

Fête de Noël

107 salariés se sont inscrits au repas de Noël. 45 personnes se sont inscrites à la randonnée. Elles pourront quitter leur poste à 13h30. M. Anis BANA et Mme Rachel STANTINA se proposent d'être membres du jury du concours du pull le plus moche.

La prochaine réunion du CSE se tiendra mardi 20 décembre 2022, à 8 heures, à la résidence La Rochelle.

La Secrétaire de séance Monique BERTRAND

Burn

_e Rrésident du C.S.E.

CRICHARD

